



ILES ST PIERRE ET MIQUELON

# LE FOYER PAROISSIAL

BULLETIN MENSUEL

AVRIL 1950

(27<sup>e</sup> année. — No 31.)



Photo BRiAND

L'église de Saint-Pierre.

Administration :

Presbytère de St Pierre

Abonnements : } St Pierre : 50 f. ; France : 75 f  
} Canada : 100 f. ; Etranger : 120 f

## Calendrier du Mois de Mai 1950



- N. B.— Pendant ce mois, l'exercice du mois de Marie aura lieu tous les soirs à 6 h. excepté les dimanches et les jours où il y a un office paroissial à 8 h.
- 1 Lundi.— Saints Philippe et Jacques, apôtres.
- 2 Mardi.— St Athanase.
- 3 Mercredi.— Invention de la Sainte Croix.
- 4 Jeudi.— Ste Monique.— Le soir à 8 h., Heure Sainte pour les Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.
- 5 Vendredi.— St Pie V, pape.— 1<sup>er</sup> du mois — Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée.— Le soir, à 8 h., office en l'honneur du Sacré Cœur.
- 6 Samedi.— St Jean devant la Porte latine.
- 6 Dimanche.— 4<sup>ème</sup> après Pâques.— A la messe de 6 h., communion menuelle des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.— 7 h. 30. Première communion des petits enfants arrivés à l'âge de 7 ans.
- 8 Lundi.— St Michel.
- 9 Mardi.— St Grégoire de Naziane.— A 7 h. messe du Tiers-Ordre.
- 10 Mercredi.— St Antoine.
- 12 Vendredi.— St Nérée et ses compagnons martyrs.
- 13 Samedi.— St Robert Bellarmin.
- 14 Dimanche.— 5<sup>ème</sup> après Pâques.— FÊTE NATIONALE de Ste JEANNE d'ARC, patronne de la France.— A 10 h., Grand'Messe. Pas de messe des enfants.
- 15 Lundi.— St Jean-Baptiste de la Salle.— Rogations.
- 7 Mardi.— St Ubald.— Rogations.
- 17 Mercredi.— St Pascal Baylon.— Rogations.
- 18 Jeudi.— Fête de l'Ascension.— Offices comme les dimanches.
- 19 Vendredi.— St Pierre Célestin.— Commencement de la neuvaine préparatoire à la fête de la Pentecôte.
- 20 Samedi.— St Bernardin.
- 21 Dimanche.— Dans l'Octave de l'Ascension.— Fête des Marins.
- 26 Vendredi.— St Philippe de Néri.
- 27 Samedi.— Vigile de la Pentecôte, jeûne et abstinence.— A 7 h. 30, Prophéties, bénédiction des fonts, messe basse.
- 28 Dimanche — Pentecôte.— A 10 h., Messe Pontificale. Pas de messe d'enfants.
- Lundi 29.— Lundi de la Pentecôte.— Messes à 6 h., 7 h. 30 et Grand'Messe à 10 h.— Le soir à 8 h., Complies.
- 31 Mercredi.— Quatre-Temps, jeûne et abstinence.



Monsieur H. CARRÈRE fait savoir au public qu'il a ouvert un  
ATELIER de CORDONNERIE

Victor YON, Entrepreneur de maçonnerie

TOMBEAUX et CARRÉE



## Aêtes Paroissiaux

(DU 15 MARS AU 15 AVRIL 1950)

BAPTÈMES.— Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

*Le 21 mars, YON Noël (décédé).— Le 23, AUDOUX Danielle-Pierrette : Parrain : Pierre Albistur ; Marraine : Béatrice Albistur.— Le 26, FONTAINE Anne-Marie ; Parrain : Claude Le Trocquer ; Marraine : Elisabeth Girardin.— Le 30, DISNARD Françoise-Juliette ; Parrain : Henri Roussel ; Marraine : Paulette Disnard.— Le 2 avril, LE DU Denis-Armand ; Parrain : Albert Disnard ; Marraine : Denise Arantzabé.— POCHIC Roger-Pierre ; Parrain : Louis Lafargue ; Marraine : Marie-Anne Kerivel.— Le 6, TURPIN Anaë-Marie ; Parrain : Raymond Bouget ; Marraine : Hélène Démontreux.— Le 9, FOUCARD Alain-Henri ; Parrain : Henri Gautier ; Marraine : Madeleine Josseame. Le 11. BOUDET Suzanne-Marie ; Parrain : Alfred Olano ; Marraine : Marie Bouvet.— Le 15, TANGUY Viviane-Georgette ; Parrain : Georges Hurel ; Marraine : Yvonne Desdouets.*

SEPULTURES.— A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

*Le 22 mars, Paul MARCADET, 65 ans.— Le 23, DISNARD Marie-Jeanne, née Briand, 61 ans.— YON Noël, 4 jours.— Le 24, CHARLET Louis, 44 ans.— REBMAN Julia, née Mesnil, 74 ans.— Le 27, OLANO Auguste, 57 ans.— Le 31, VIGNEAU Marie, née Ody, 83 ans.— Le 7 avril, OLIVIER Anne-Marie, 16 mois.— Le 14, DE ARBURN Marie-Josèphe, née Allain, 67 ans.— POULAIN Marie-Jeanne, née Auberville, 78 ans.*

---

M. l'abbé Marcel BURET, professeur au collège, St DIZIER (Hte-Marne) France, désire recevoir timbres, même communs de St Pierre et Miquelon par toutes quantités.

Envoye France et Colonies.— Echanges sérieux et honnêtes

Albert BRIAND,

rue Lamentin

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie



## Réception du Préfet Apostolique dans la Légion d'honneur.

C'est le jour de Pâques que la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur qui avait été attribuée à Mousiegnor par décret du 29 décembre 1949, lui a été remise par M. Henri Dagort, Président du Conseil Général. Le peu de goût du Préfet Apostolique pour les grandes manifestations lui avait fait évoquer le cadre modeste du presbytère pour cette cérémonie. Elle se déroula devant un petit nombre d'invités.

Voici les discours qui furent prononcés.

D'abord M. le Président :

Monseigneur,

Au moment d'accomplir le rite glorieux, qui consiste à épingler sur une poitrine recommandée par d'illustres mérites la Croix de la Légion d'Honneur, je me sens pénétré tout à la fois, de plaisir et d'émotion.

Vous avez bien voulu me proposer à l'agrément du Grand Chancelier de l'Ordre, pour vous recevoir dans la phalange d'élite, que l'héroïsme, le dévouement ou le talent, parfois les trois ensemble, désignent à la reconnaissance nationale. C'est un honneur qui me comble, mais qui me remplit aussi de quelque confusion. Je n'oublie pas que le premier, qui accrocha sur un uniforme, la croix que je vais vous confier, était Napoléon Bonaparte, que de glorieux parrainages ont depuis multiplié son geste, au milieu de troupes victorieuses au port d'armes, ou dans des salons lambrissés envahis par toutes les illustrations françaises. Certes, d'autres fois la cérémonie fut plus simple, mais non moins poignante. C'est dans un hôpital au milieu de ses malades que telle religieuse s'est vue honorer ; c'est parmi ses lépreux ou dans la brousse africaine, que tel de vos émules a reçu sa récompense. Mais, quel que soit l'appareil, modeste ou grandiose, qui entoure les rites, toujours l'éclat principal vient du récipiendaire. Et c'est cela qui me rassure, Monseigneur.

Non pas, que je veuille déprécier la qualité des personnages, qui vous font couronne à cette heure, Monsieur le Gouverneur du Territoire, les anciens de l'Ordre, vos proches collaborateurs, l'élite de vos amis et de vos ouailles, c'est là, un cortège qui vaut n'importe lequel, et je sais que vous estimez le témoignage de respectueux honneur qu'il vous donne.

Mais permettez-moi, Monseigneur, d'exprimer hautement la pensée commune. Devant votre personne sacrée, dont les mérites ne sont pas peut-être de ceux qui frappent le plus les foules, mais certainement de ceux qui suscitent la plus profonde reconnaissance, nous sommes saisis



d'un sentiment de religieux hommage qui prouve, spontanément en votre faveur.

Toute la population de St Pierre aurait souhaité vous crier sa joie avec nous-mêmes. Vous avez préféré garder à la cérémonie de votre décoration un caractère de stricte intimité. Nous nous inclinons devant votre désir. Mais il faut quand même, que vos fidèles sachent, que le cercle restreint seul admis à vous honorer avait conscience d'une délegation unanime, et qu'il s'est acquitté à sa louange de la tâche qui lui était échue.

Il est toujours délicat de glorifier des mérites qui ne cherchent qu'à se cacher ; il est difficile à un laïc, si « pieux » soit-il, de découvrir les profondeurs d'une âme sacerdotale.

Pourtant, Monseigneur, il n'est vertu si secrète, qui ne brille parfois au dehors, comme la lueur d'une bague mystérieuse, et le dévouement de l'Apôtre peut se faire apprécier de tous.

Si nous ignorons presque tout, de votre vie avant votre arrivée dans nos îles, sinon que vous avez rempli avec éloge le devoir militaire, que vous avez professé au Séminaire Colonial de Paris, où la qualité de votre enseignement, vous a fait choisir pour de plus hautes fonctions, du moins, depuis que votre existence s'écoule au milieu de nous, sommes-nous les irrécusables témoins tous les jours, du paternel et généreux dévouement, avec lequel vous nous donnez inlassablement à notre bien.

Quand les rideaux s'écartent discrètement sur votre passage, c'est pour vous suivre jusqu'au détour de la rue avec plus d'affection et de respect. Quand vous pénétrez dans une famille, votre souriante et compréhensive bonhomie, dégèle et conquiert. Chaque fois que vous ouvrez la bouche dans Votre Eglise ou que vous intervenez publiquement, c'est une parole de paix, qui tombe sur une foule attentive, c'est un geste d'harmonieuse conciliation qui s'opère. Dans vos armes brille un cœur ardent, et le grand Saint Martin, distribue au pauvre d'Amiens, la moitié de son manteau. En dehors des significations religieuses et mystiques, ce double symbole nous parle d'amour, de charité, d'union des coeurs. Il était nécessaire, après les troubles de la guerre, au peuple de notre Territoire d'entendre pareille prédication, afin de se regrouper autour de son clergé vénéré, comme il se réjouit, de pouvoir le faire d'autre côté autour du jeune Administrateur qu'il le gouverne actuellement.

Je suis persuadé, Monseigneur, que c'est d'abord ce succès, d'une atmosphère détendue dans nos îles, d'un climat de pardon, d'oubli, précurseur d'un retour à la réconfortante et légendaire fraternité d'autan, que le Gouvernement de la République Française a voulu reconnaître, et consacrer, en vous accueillant dans la cohorte des légionnaires d'honneur.



C'est une très grande joie pour nous tous de la constater. Ce n'est un particulier avantage, de le dire dans un cercle choisi, mais pour une audience plus large.

Monseigneur le Préfet Apostolique, portez fièrement la croix que je vous remets avec émotion, rougissez sans remords, la boutonnière de votre soutane violette. Dites-vous bien, je le déclare en accord avec tous mes amis de l'Ordre, même avec Révérende Mère Saint-Jacques et Révérende Mère Odile, que c'est sur votre cœur, que toute la population Saint-Pierraise, verra briller l'insigne du mérite, avec le plus de contentement, et de filiale gratitude.

Puis ce fut le tour de M. le Gouverneur.

Monseigneur,

M. le Président du Conseil Général vient, en termes élevés, de rappeler les mérites particulièrement probants qui vous ont valu la haute distinction, pour la remise de laquelle vous n'avez voulu réunir, autour de vous, qu'un petit nombre de personnalités et d'amis, afin de conserver à cette cérémonie le caractère d'intimité et de simplicité, qui convient seul à votre modestie bien connue. En fait, par delà ce petit cercle, c'est toute la population de l'Archipel qui vous exprime, Monseigneur, avec ses sentiments de déférante affection, la satisfaction qu'elle ressent à vous voir récompenser.

Je respecterai toutefois, le signe sous lequel vous avez tenu à placer cette réunion, en me bornant à reprendre, sous l'angle Chef du Territoire, certains points de l'allocution de M. le Président du Conseil Général, sur lesquels on ne saurait trop insister.

En ouvrant, il y a quelques jours, la session ordinaire de la Haute Assemblée locale, j'ai montré qu'en raison de la raréfaction croissante des devises mises à notre disposition, et des incertitudes qui grèvent bien des secteurs de l'économie, l'Archipel se trouvait dans une situation singulièrement précaire. J'ajoutais que malgré ces facteurs défavorables, des résultats certains avaient été enregistrés en de nombreux domaines et qu'il était permis d'en espérer d'autres.

Ce bilan positif, nous n'avons pu l'inscrire que parce que les efforts dont j'ai souligné le nombre et la valeur, dans mon allocution du 31 mars, ont été prodigues dans une atmosphère détendue.

Peu d'années nous séparent pourtant de cette époque où s'affrontaient deux blocs imprudemment constitués, puis durcis, par certaines personnalités, dont plusieurs étaient sans doute animées de bonnes intentions, mais qui eurent le grave tort de transporter leurs passions intellectuelles dans les actes de la vie courante, ce qui est la définition même du fanatisme, de tous les fanatismes, quelle soit la chapelle politique, où autre, dont ils se réclament.



Que de chemin parcouru depuis lors.

Qu'il me soit permis, Monseigneur, dû votre modestie en sonflir, de souligner la part considérable qui vous revient dans cet apaisement des esprits. Vous avez eu la chance, sans doute, de voir réunis, autour de vous, un état-major de Pères, justement appréciés de la population, de par le succès de leur enseignement et de leurs initiatives post-scolaires, d'autre part, une pléiade de Sœurs à l'admirable dévouement.

Il vous a fallu toutefois, orchestrer tous ces efforts, et redresser les découragements que l'on est tenté parfois de ressentir, devant la difficulté de retenir, sur le chemin des périls, une tumultueuse jeunesse, à laquelle l'Archipel offre hélas, trop peu de distractions salutaires. Il vous a incombe, également, de trouver dans le pays et notamment auprès de Pouvoirs publics, parfois rétricents, l'aide nécessaire au maintien et au développement d'un enseignement, dont tout esprit de bonne foi doit reconnaître qu'il est le plus sûr garant de la paix sociale, cependant que, matériellement et budgétairement, toute autre solution est impensable.

Ces multiples activités n'ont été couronnées de succès que parce que vous avez su garder le contact avec la réalité, affronter les difficultés successives avec une souriante et compréhensive mansuétude, y joindre enfin un sens aigu des nuances et des contingences, sans lequel aucun guide ne peut être suivi dans ce petit pays, où l'opinion est volontiers, comme la mer, mouvante et diverse.

Ces qualités sont hélas ! l'apanage que d'un petit nombre.

Puissiez-vous donc, Monseigneur, les déployer de longues années encore pour le plus grand bien de notre cher Archipel.

Et enfin le nouveau Chevalier :

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Président du Conseil Général,

Les cérémonies de ce genre mettent dans une situation difficile. On ne peut tout de même pas approuver sans restriction les éloges qui sont donnés si généreusement, et par ailleurs, refuser ces éloges prend vite un air de fausse modestie qui ne trompe personne. Je me contenterai donc, Monsieur le Gouverneur et vous, Monsieur le Président, de vous remercier pour les bonnes paroles que vous venez de prononcer et dont je retiendrai surtout la bienveillance et la sympathie qu'elles témoignent.

Comme cette décoration elle-même d'ailleurs que je dois surtout à l'appui du Conseil Général et du député de St Pierre, ainsi qu'à la proposition de M. le Gouverneur, elles sont la preuve de la bonne entente et de cordialité qui règlement nos rapports. Je m'en réjouis évidemment, mais je



suis sûr que ce sentiment est partagé par la très grande majorité de la population de nos îles.

Nos activités s'exercent sur des plans différents, mais la vôtre, M. le Gouverneur — M. le Président — et en vous nommant, je vous envoie le nom de mon Conseil Général, — ainsi que la mienne, ont le même but : le bien de ce pays. La compréhension mutuelle qui nous anime est également un soutien réciproque, et elle ne peut être qu'un gage de succès dans nos efforts.

*(L'absence de M. Georges Daguerre, due à une indisposition fit omettre le paragraphe suivant, il garde néanmoins toute sa valeur).*

Il m'est particulièrement agréable de profiter de cette occasion, pour signaler que cette bonne entente, nous la trouvons également sur le plan municipal. Monsieur le Maire de St Pierre sait l'estime en laquelle je le tiens pour l'impartialité qu'il apporte dans l'accomplissement de ses fonctions, avec du reste l'approbation de son Conseil, je tiens à lui dire publiquement mon estime. Et ce qui est vrai de St Pierre, l'est également de Miquelon.

Il me faudrait, pour être complet, signaler le même esprit dans tous les services de l'Administration, dans toutes les différentes parties de la population. Vous les représentez à peu près toutes, Messieurs qui avez bien voulu répondre à mon invitation, après avoir eu la délicate intention de m'offrir cette médaille qu'on m'attribue aujourd'hui.

A tous je dis un merci sincère et ému, et je lève mon verre à la prospérité spirituelle et matérielle de St Pierre et Miquelon, en même temps qu'au bonheur de chacun de ses habitants.



## ECHOS du MOIS

*Jeudi 16 mars.* — Le chalutier « Avant-Garde » part pour les banes et le « Miquelon » arrive avec la poste et des passagers. Le « Groenland » vient déposer des malades, il repart le lendemain

*Samedi 18.* — Le « Miquelon » part pour Halifax avec 800 caisses de morues chargées par la Corporation des pêcheurs et 400 caisses par le Syndicat des Petits Pêcheurs.

*Dimanche 19.* — Clôture de la mission des hommes. Prêchée cette année par le Père Micbel, elle a été suivie régulièrement par une assistance nombreuse, et c'est en grand nombre que les hommes ce matin s'approchent de la Sainte Table pour accomplir leur devoir pascal.

*Lundi 20.* — Aujourd'hui c'est la mission des enfants qui commence prêchée par le P. Heudes.



**Mercredi 22.** — Dans la nuit arrivée du « Ginette Leborgne » venue de poser son Chef mécanicien décédé sur les Bancs.

**Jeudi 23.** — Clôture de la mission des enfants qui à leur tour accomplissent leur devoir pascal. Le « Miquelon » arrive d'Halifax, il va rester quelque temps à St Pierre pour une révision des moteurs.

**Vendredi 24.** — Le feu prend dans la salle des machines d'une goélette attachée au quai de l'ancienne douane. Il est vite maîtrisée par les pompiers de la ville.

**Samedi 25.** — Arrivée du chalutier de pêche fraîche « Gris Nez ».

**Dimanche 26.** — C'est au tour des Dames et Jeunes Filles de voir leur mission commencer en ce dimanche de la Passion. Elle est prêchée par Monseigneur.

**Lundi 27.** — Le « Béarn » part pour Miquelon pour retirer une goélette qui s'est échouée dans la nuit au Cap Blanc. Il revient dans la soirée annonçant que la goélette a échoué à cause d'une voie d'eau, elle est abandonnée.

**Mardi 28.** — Le « Béarn » retourne à Miquelon chercher la goélette échouée, il la prend en remorque, mais le mauvais temps fait casser plusieurs fois la remorque et il se voit obligé de l'abandonner pour ne rentrer que le soir vers 10 heures.

Dans la nuit décès de Madame Vignau après avoir eu le temps de recevoir les derniers sacrements. Elle avait 82 ans et depuis de longues années elle s'était dévouée pour le service de l'Eglise, ne négligeant ne sa peine ni son temps, ne trouvant pas dans son âge une raison de se reposer. Elle méritait bien ce témoigne public ; espérons que le Bon Dieu lui a maintenant donné une récompense plus belle encore que ce faible hommage.

**Mercredi 29.** — Départ du « Gris Nez et de l' « Urania » arrivé dimanche. Vers onze heures du soir un commencement d'incendie a lieu à la maison Alfred Roulet. Le feu occasionné par un court-circuit est vite éteint.

**Jeudi 30.** — Essai infructueux du « Béarn » pour essayer de retrouver la goélette abandonnée.

**Samedi 1er avril.** — Commencement d'une série de mauvaises journées qui vont empêcher l'avion de venir pendant toute la semaine prochaine. Le mauvais temps n'effraie cependant pas trop les dames et jeunes filles de la mission, et les confesseurs ont beaucoup de travail aujourd'hui.

**Dimanche 2.** — Dimanche des Rameaux et communion pascale des dames en faveur desquelles le mauvais temps veut bien se calmer un peu. Le « Miquelon » part pour Halifax.

**Lundi 3.** — Quelques grains de neige et de la brume qui persiste les jours suivants.



**Mercredi 5.**— Arrivée du « Jacques Cœur », nouveau chalutier trop grand pour entrer et qui reste au frigo. Il expérimente cette année toute une installation moderne de pêche congelée.

**Jeudi 6.**— Jeudi-Saint avec sa liturgie si belle, évocatrice des grands souvenirs des derniers jours du Christ. Le chant des Ténèbres le soir, si difficile à suivre par les fidèles et qui restait pratiquement la prière du clergé seulement, est remplacée par une Heure Sainte où tout le monde peut prendre part aux chants, aux prières et s'associer aux belles pensées suggérées par le lecteur.

**Vendredi 7.**— Vendredi-Saint. Le Chemin de Croix de l'après-midi voit la traditionnelle affluence de tous les ans où notre église devient trop petite.

**Samedi 8.**— Samedi Saint.— L'office commence dans une église pratiquement vide qui ne se remplira que très peu.... Toute la nuit la neige tombée en grande abondance, rendant la circulation très difficile. La marchandise du Miquelon arrivé hier doit être livrée en traineaux.

**Dimanche 9.**— Dimanche de Pâques. Le temps reste désagréable et la circulation difficile, mais malgré tout les offices du matin et la Grand' Messe pontificale voient une assistance nombreuse, dans une église qui, malgré tout, un grand air de fête avec sa décoration et son illumination, avec des chants d'une haute qualité qui font honneur à la chorale et au maître de chapelle dont ce beau résultat récompense bien des efforts.

**Meuvement des Passagers.**— Le 16 mars, Partis par avion à destination du Canada : MM. H. Gautier, A. Revert, A. Landry ; Mme F. Dollo ; Mlle L. Briand.— Arrivés par « Miquelon » venant du Canada : M. et Mme J. Bourlaud et 4 enfants, M. et Mme F. Bader et 2 enfants.

Le 18, Partis par Miquelon à destination du Canada : M. E. Ruault.

Le 23, Arrivés par Miquelon : MM. F. Sérgnat, F. Sérgnat fils, R. Sérgnat, E. Tilly, L. Tilly, E. Ruault, G. De Saint-Etienne ; Mmes F. Sérgnat, E. Tilly, J. De Saint-Etienne ; Mlles T. et Y. Sérgnat, M. et M. Tilly.

Le 26, Arrivés par avion : MM. Evans, J. King, M. Girardin, H. Dutin, A. Briand, H. Gautier, W. Sellars ; Mmes S. Evans, J. King.— Partis par avion à destination du Canada : MM. A. Gelos, H. Mac Donald, L. O'Brien, E. Mac Ewan, W. Sellars ; Mmes O. Lechevallier, Jh. Poirier ; Mlle Th. Poirier.

Le 11 avril, Partis par Miquelon à destination du Canada : MM. P. Paturel, P. Beaupertuis.

Le 15, Arrivée par Miquelon venant du Canada : M. et Mme A. Bertrand, R. P. P. Gervain ; MM. F. Robert, P. Beaupertuis, A. Revert.

Le 18. Arrivés par *avion* à destination du Canada : M. Muise : Mme Jh Poirier ; Mlle Th. Poirier ; la Très Révérende Mère Générale des Sœurs de St Joseph Cluny et son Assistante.— Partis par *avion* à destination du Canada : MM. M. Briand. G. Michel, E. Guibert, A. Cointet, S. Bouvier, A. Briand. R. Dagort, Jh. Allard, M. Letournel ; Mmes Eug. Ledret, A. Miandonnet, A. Cointet, S. Bouvier, Jh. Allard, M. Letournel ; M<sup>me</sup> O. Cointet. M. Bouvier, Th. Letournel.  
Le 21, M<sup>me</sup> Miandonnet et M<sup>me</sup> Dagort.



## L'Autel (suite)

Le *rétable*, sorte de tableau de bois, de métal ou de pierre, placé au-dessus du bord postérieur de l'autel, apparaîtra vers le x<sup>e</sup> siècle. D'abord mobile et placé seulement pour les grandes fêtes, il deviendra bien vite inamovible et engendrera la naissance des gradins de l'autel. Mais l'existence des châsses, dans lesquelles sont renfermés les restes des martyrs et des saints, et que l'on placera sur les autels au x<sup>e</sup> siècle, va donner au rétable une importance démesurée, au détriment de l'autel, si bien que ce dernier n'aura plus, hélas ! qu'un moindre aspect.

De même, le célébrant va officier non plus face au peuple, mais face à la châsse. La crypte, devenue inutile, sera souvent supprimée. On place l'autel au fond de l'abside, ce qui entraîne la disparition du ciborium. Celui-ci sera remplacé par des colonnettes entre lesquelles on tendra des courtines.

Le baldaquin, forme moderne du ciborium, surgit en France au xv<sup>e</sup> siècle, et on en voit encore dans de nombreuses cathédrales. A celle de Ve d'un, en particulier, ce baldaquin est la réplique exacte de celui de St Pierre de Rome, quoique de dimensions plus modestes.

La Révolution entraîne la destruction de très nombreux chefs-d'œuvre, mais les xvii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècle, surtout grâce à Viollet-le-Duc, restaureront les beautés antiques.

De nos jours, on tend à refaire des autels aux lignes très sobres soulignées par des courtines ou des baldaquins harmonieux ou de bon goût. Les courtines, ces tentures placées derrière l'autel, nous reportent aux premiers temps de l'Eglise où, dès le iv<sup>e</sup> siècle, elles étaient placées entre les colonnes du ciborium. Pendant quinze siècles, elles ont composé la parure habituelle du maître-autel et du chœur.



### **Différentes sortes d'autels.**

*L'autel fixe* (ou immobile).— Il se compose d'une pierre « monolithe », c'est-à-dire taillée d'un seul bloc, consacrée dans toute son étendue, y compris la base sur laquelle elle est scellée. Si cette pierre se détache de sa base, elle perd sa consécration. Quant à la base, elle doit être constituée, soit par deux colonnes scellées sur la partie antérieure d'un autel adossé à un mur ou à un panneau de pierre, soit par quatre colonnes (parfois même, cinq, six ou huit) si l'autel n'est pas fixé à un mur ou à un panneau. Toute église consacrée doit comporter au moins un autel fixe, de préférence l'autel majeur. Comme on doit pouvoir en faire le tour, il ne sera jamais adossé au mur de l'église.

*L'autel mobile* (ou portatif).— On désigne par là la simple *pierre sacrée* dont les dimensions doivent être suffisantes pour recevoir l'hostie et au moins la majeure partie du pied du calice. Cette pierre sacrée est encastree dans la cavité, ménagée à cet effet, de la table d'autel qui peut être composée de n'importe quelle manière résistante. Seule la pierre sacrée, qui forme à proprement parler « l'autel », sera consacrée et, à la différence de l'autel fixe, elle peut être transportée et placée sur une autre table sans perdre sa consécration.

### **Consécration de l'autel**

Elle constitue, avec la consécration des églises, l'une des cérémonies les plus anciennes et les plus solennelles de la liturgie. Aux quatre angles et au milieu de la pierre d'autel, qu'il s'agisse d'un autel fixe ou d'un autel mobile, ont été gravées en creux cinq croix, que l'on nomme *croix de consécration*. En avant de la croix centrale, une petite cavité a été préparée où l'évêque déposera solennellement les reliques authentiques de deux saints, dont l'un des deux, au moins, doit être martyr. Il scellera ensuite avec du ciment cette cavité appelée *tombeau ou sépulcre*.

C'est l'évêque seul, en effet, qui consacre l'autel ; le rite en est très solennel et assez long. Il comprend essentiellement : les onctions avec les saintes huiles sur les cinq croix de consécration, puis sur toute la surface de la table d'autel ; les encensements qui, après avoir été commencés par l'évêque, seront continués par un prêtre durant tout le temps de la cérémonie ; la purification ; le scellement du sépulcre.

Tout autel fixe doit avoir un *titulaire*, désigné au moment de la consécration ; ce titulaire, comme celui de l'église, peut être une personne divine, un mystère de Notre-Seigneur ou de la Sainte Vierge, un saint. Le titulaire de l'autel majeur d'une église consacrée ne doit pas être changé ; au contraire, l'évêque peut autoriser le changement de titulaire d'un autel mobile.

## Décoration de l'autel

Elle doit, selon les prescriptions du Code de Droit Canonique, s'harmoniser avec les prescriptions liturgiques, la tradition et les lois de l'art sacré.

**Les linges.** — Tout autel doit être recouvert de trois nappes. Les deux nappes du dessous recouvrent toute la surface de la table d'autel (ou au moins de la pierre sacrée, s'il s'agit d'un autel mobile). Une seule nappe pliée pour former deux épaisseurs pourra en tenir lieu. Le linge ou *chrêmeau*, qui enveloppe parfois les pierres sacrées, n'est pas obligatoire ; s'il existe, on ne peut le compter comme une première nappe.

La nappe supérieure peut être ornée de dentelles fixées sur la lisière antérieure et à chaque bout. Elle doit recouvrir toute la surface de l'autel et descendre de chaque côté jusqu'à quelques centimètres du marchepied.

Les nappes seront en toile de lin ou de chanvre, unie ou *damassée*. Les broderies qui garnissent la nappe supérieure peuvent être de couleur. Les nappes sont bénites par l'évêque ou un prêtre habilité.

**L'antependium.** — Il n'est pas obligatoire, mais il peut se placer devant l'autel, les dimanches ou les fêtes solennelles. Si l'on place un antependium chaque jour, il doit être plus riche les jours de fête. L'antependium est de la couleur du jour ; mais, à l'autel du Saint-Sacrement, on mettra, pour les offices funèbres, un antependium violet, et non pas noir. L'antependium devrait, en principe, être tendu sur un cadre de bois ; en pratique, il doit être fixé de manière à ne pas faire de plis.

**Les chandeliers.** — Disposés sur le bord supérieur ou sur les gradins de l'autel, ils seront, sauf en cas de coutume contraire, de taille inégale, de manière à former une pente ascendante en direction de la croix centrale. Ils peuvent être de bois, de fer forgé, de métal doré ou argenté. Si la ligne formée par les cierges n'est pas ascendante, elle doit tout au moins être horizontale ; elle doit tout au moins être horizontale ; elle ne doit jamais être descendante ou brisée.

**La croix**, placée au centre, doit dominer les chandeliers et porter un crucifix tourné vers le célébrant ; en principe, les bras horizontaux devraient être au moins à la hauteur du sommet des cierges, les plus élevés. La croix de l'autel peut être placée devant le tabernacle, derrière ou sur celui-ci ; elle doit être de dimensions suffisantes pour être vue commodément des fidèles. Evidemment, elle s'harmonisera, autant que faire se peut, avec les chandeliers.

**Le marchepied.** — L'autel principal a ordinairement trois marches ; il peut y en avoir davantage, régulièrement en nombre impair. On peut se contenter aussi d'une seule marche, mais il n'est pas normal que l'autel



soit au même niveau que le sol de l'église. Les marches de l'autel, ou tout au moins le palier supérieur, doivent être recouvertes d'un tapis, plus ou moins riche suivant les fêtes.

*La lampe du Saint-Sacrement.* — Ordinairement rouge pour être plus visible, bien que cela ne soit pas obligatoire, elle peut être alimentée à l'huile ou, par tolérance, à l'électricité. Il peut y avoir plusieurs lampes, mais, en principe, en nombre impair.

*Le conopée.* — Quel que soit le symbolisme attaché à la lampe qui brûle jour et nuit devant le Saint Sacrement, le seul signe liturgique de la Présence eucharistique est le conopée du tabernacle. Ce conopée peut être en permanence de couleur blanche, ou bien, de la couleur de l'office du jour ; pour les offices funèbres, il ne sera jamais noir, mais violet. En principe, il doit recouvrir le tabernacle sur le devant et sur les côtés ; il est admis qu'il ne recouvre que le devant. Si la porte du tabernacle est remarquable par sa richesse, elle peut être découverte.

---

## Les « Années Saintes »

L'« année sainte » de 1950 occupe la vingt-quatrième place dans la série des « grands jubilés ».

### I. LA PREMIÈRE « ANNÉE SAINTE »

En 1300 eut lieu le premier jubilé connu dans l'histoire. Pour des raisons que nous indiquerons bientôt, sa bulle d'indiction, lancée par Boniface VIII, ne date que du 22 février de cette année.

#### Récit d'un pèlerin belge de 1300.

Un moine de Saint-Martin de Tournai, Gilles le Muisit qui gouverna ce monastère de 1331 à 1351, entreprit en 1348 la composition d'une chronique. Il la dicta car il était alors complètement aveugle, ce qui ne l'empêchait pas de se déclarer quatre ans plus tard, à quatre-vingts ans, « sain comme une pomme ». Son œuvre abonde en souvenirs personnels et constitue une des sources capitales de l'histoire de la Flandre et du Tournaisis, surtout de l'histoire des mœurs et de la civilisation, pour la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Voici, en résumé, son récit sur le premier jubilé.

Avant l'année 1300, le pape et les cardinaux apprirent par des registres et des personnes âgées que, depuis des temps anciens, à chaque année centenaire, des indulgences générales étaient accordées à Rome. Avec l'aide de ses conseillers, Boniface VIII lança une décretale qui fut publiée dans tout le monde chrétien. Après avoir transcrit le texte de cet





acte, Gilles le Muisit continue ainsi : « Cette année une telle multitude de chrétiens, hommes, femmes, nobles et gens du peuple, réguliers et séculiers, vieillards et jeunes gens, visitèrent les tombeaux des apôtres Pierre et Paul, que personne ne peut l'admettre s'il n'y a été lui-même et n'a vu ce spectacle de ses propres yeux. Moi je le sais et je l'atteste, car j'ai fait alors ce voyage avec deux de mes confrères. D'ailleurs, de Tournai partirent pour Rome un grand nombre de clercs et de laïcs. En effet alors courait parmi les pèlerins une opinion que cette indulgence remettait à la fois la coulpe et les peines des péchés. Mais beaucoup de théologiens surtout des ordres mendiants, rejetaient cette manière de voir. Alors m'étant confessé à un évêque pénitencier de Rome, docteur en théologie, je le consultai sur ce point. Voici sa réponse : Les pénitenciers, à qui souvent avait été posée la même question décidèrent d'aller trouver le Pape à Anagni.... Et Boniface, fort étonné, leur dit : « Mes chers fils, toutes ces difficultés proviennent des ordres mendiants. Depuis leur institution ils ne cessent de répandre diverses idées contre nous-mêmes et l'Eglise romaine. Mais nous déclarons.... qu'à tous les fidèles vraiment contrits et s'étant confessés qui sont venus à Rome, qui s'y trouvent et qui s'y rendront dans la suite, nous accordons des indulgences et « plenam, plenioram et plenissimam remissionem et quantum claves possunt ». Ce fait me fut attesté par l'évêque théologien mentionné plus haut ».

#### *Récits de contemporains italiens.*

Sur l'origine du premier jubilé, des historiens contemporains, le cardinal Stefaneschi, un des conseillers favoris de Boniface VIII, et des chroniqueurs italiens, Ventura d'Asti et Villani racontent les faits de façon un peu différente, plus précise et, semble-t-il, plus exacte. Dès le premier jour de janvier 1300, les Romains accourent en foule à Saint-Pierre : car, pensaient-ils, ce jour-là, on pouvait gagner, en visitant les basiliques des Apôtres, l'indulgence plénier accordée aux Croisés. Cependant l'influence des pèlerins ne diminue pas les jours suivants. Des fidèles, avides de faveurs spirituelles, s'adressent au pape. « Donnez-nous votre bénédiction, lui disent-ils, avant que nous ne mourrions. Nous avons appris qu'à chaque première année du siècle le chrétien qui visitera les tombeaux de Pierre et de Paul sera lavé de ses péchés et de la peine qui s'y attache ». Cependant, dans le monde ecclésiastique de Rome, on ne connaissait aucune tradition dans ce sens. Le Souverain Pontife ordonna des recherches dans les archives.

( à suivre)